



TAHITI
SWIMRUN

SWIMRUN COURSE FORMAT L RÈGLEMENT DE COURSE

Version du 24 juillet 2020

Organisé par le club VSOP MOZTEAM

www.xterratahiti.com

ARTICLE I. AVERTISSEMENTS

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant l'épreuve. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, crise sanitaire, etc.), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué.

Droit à l'image : Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

La protection de l'environnement et la gestion éco-responsable de nos évènements est une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par le club VSOP MOZTEAM.

ARTICLE II. PARTICIPATION – COMPOSITION DES ÉQUIPES

La course est ouverte à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 18 ans dans l'année 2020 (né(e)s avant le 31 décembre 2002).

L'épreuve se déroule par équipe de 2 personnes, en une seule étape. L'équipe doit être constituée de 2 femmes, 2 hommes ou mixte.

Pour les non-licenciés, il est exigé un certificat médical datant de moins d'1 an mentionnant la non contre-indication à la pratique du swimrun (natation et course à pied en compétition) ou du triathlon en compétition. La licence et assurance journalière est obligatoire pour les participants non licenciés au tarif de 1000Fcp. Ceux qui utilisent un certificat médical valide pour 3 ans doivent fournir les années suivantes le questionnaire dûment rempli. Ces documents sont disponibles lors de l'inscription sur notre plateforme.

Nous vous rappelons que le XTERRA TAHITI SwimRun est réservé aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. L'épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires du Roadbook disponible sur le site internet.

ARTICLE III. FORMAT DE L'ÉPREUVE - PARCOURS

Règles du SwimRun

Avant tout, le SwimRun est une épreuve basée sur le **partage**, la **convivialité** et l'**esprit d'équipe**. La course en binôme est la pierre de voûte de ce sport. Courir en équipe confronte chacun et chacune non seulement avec ses propres limites, mais aussi celles du partenaire. La notion d'**entraide** devient alors essentielle. La course se fait sans assistance, Il est interdit de recevoir de l'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation. Tout le matériel utile à la natation doit être porté lors de la course à pied, et vice versa.

Les deux membres constituant une équipe doivent à tout moment rester à proximité, lors de l'épreuve. Les distances maximales autorisées entre les 2 membres sont de **50m sur terre** et de **10m dans l'eau**. Un commissaire de course pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est jugée trop importante. Ceci constituera un avertissement. En cas de récidive, le non-respect de cette consigne sera un motif de disqualification de l'équipe.

Un binôme qui abandonne doit le signaler à l'organisation. Si un des deux équipiers abandonne, le binôme doit également abandonner. Il est interdit de continuer la course seul. Les deux équipiers doivent obligatoirement passer ensemble aux points de contrôles désignés dans le Roadbook disponible sur le site internet.

Un athlète est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un autre athlète en difficulté aux organisateurs même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps.

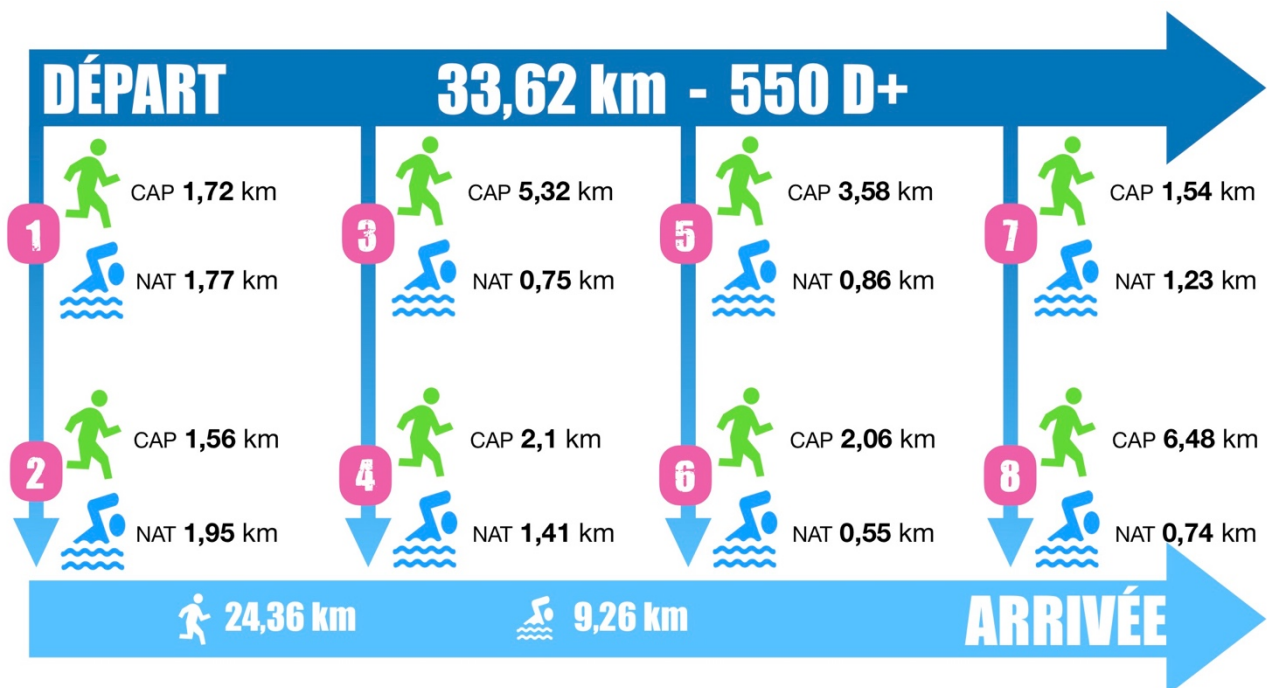
Parcours

Le parcours définit dans le présent règlement est donné à titre indicatif, et sera susceptible d'être modifié à tout moment. Les consignes (check-points, ravitaillements, et cut-off), ainsi que le parcours définitif seront fournis au travers d'un Roadbook disponible sur le site internet de l'épreuve.



Longueur : 35km de l'extrémité Ouest à l'extrémité Est de la côte nord de l'île de Moorea.

8 sections de natation, la plus longue étant de 2km, et 8 sections de course à pied, la plus longue étant de 6,5km.



Le parcours course à pied comprend des portions de sentiers en montagne plutôt techniques, en montée et en descente. La natation se fera en lagon, avec la traversée des deux baies d'Opunohu et de Cook.

Le départ sera donné au niveau de la plage publique de Tiahura, et l'arrivée se fera sur la plage de Temae.

Parcours natation

Les entrées dans l'eau par plongeon sont interdites. Lorsqu'un balisage de l'organisation sera installé, il devra être laissé côté terre (contournement par le large). Les zones d'entrée et de sortie seront matérialisées par des oriflammes entre lesquels il faudra passer.

Parcours course à pied – zones trail

Le balisage devra être respecté. Il est interdit de couper ou d'évoluer en dehors des sentiers balisés.

Parcours course à pied – zones route

Les participants doivent respecter les prescriptions de la loi sur la circulation routière. **Ils évolueront sur le bas côté, côté mer, et ne devront en aucun cas courir sur la chaussée.** Des cônes seront installés dans la mesure du possible et délimiteront la zone d'évolution.

Les organisateurs ne règlent pas le trafic routier et les concurrents doivent se comporter en usagers normaux de la route. Leur responsabilité personnelle demeure engagée. A trois reprises il sera nécessaire de traverser la chaussée (Hilton, Cook, et Temae), et toutes les précautions d'usage devront être prises par les concurrents.

Ravitaillements

Des ravitaillements seront déployés le long du parcours selon les dispositions décrites dans le Roadbook.

ARTICLE IV. INSCRIPTIONS - TARIFS

Les inscriptions sont ouvertes du 26 juillet au 26 octobre 2020 inclus, uniquement en ligne à l'adresse :

<https://www.njuko.net/swimrun-2020>

Les tarifs de l'inscription sont les suivants :

Du 26 juillet au 31 août 2020 inclus : 8.000 Fcp par équipier

Du 1er septembre au 26 octobre 2020 inclus : 10.000 Fcp par équipier

Aucune inscription ne sera prise après le 26 octobre 2020.

Une assurance annulation d'un montant de 2 500 Fcp permet d'être remboursé intégralement du montant de l'inscription en cas d'annulation jusqu'à 72h avant le départ.

Package de course fourni pour chaque inscription :

Avant le départ :

- Sac consigne XTERRA offert
- Chasuble lycra dossard sans manche offert
- Bonnet de natation dossard numéroté offert

A l'arrivée :

- Médaille finisher (réservé aux finishers)
- T-Shirt coton finisher (réservé aux finishers)
- Trophée pour les vainqueurs au scratch de chacune des catégories (Femmes, Hommes, Mixte)

ARTICLE V. MATÉRIEL

Au regard de l'expérience des swimrunners de par le monde, la configuration optimale de matériel semble être le port de plaquettes et d'un pull buoy qu'on laisse attaché à la cuisse en courant, ainsi qu'un dispositif de liaison entre les deux coéquipiers, légèrement élastique.

Le matériel que possède chaque swimrunner doit être conservé sur la totalité du parcours. Des contrôles inopinés du matériel pourront par ailleurs être effectués par l'organisation à tout moment de l'épreuve. Si une équipe ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, elle sera disqualifiée.

Matériel obligatoire

- Une chasuble dossard par équipier (fournie par l'organisation)
- Un bonnet numéroté par équipier (fourni par l'organisation)
- Un sifflet sans bille par équipier
- Une paire de chaussures adaptées

Matériel conseillé et/ou autorisé

- Des plaquettes de main pour la natation (Hands paddle)
- Un flotteur type pool buoy d'une taille inférieure à 40x30x20cm
- Des lunettes de natation
- Une casquette souple à glisser dans la combinaison ou dans l'élastique du pool-buoy lors de la natation
- Un dispositif de liaison entre les équipiers (type longe de traction), qui doit être largable et de longueur maximale de 4m.
- Des gels / barres / flasques : Tout ce matériel devra porter votre numéro de dossard inscrit au marqueur indélébile.

Les palmes, tuba, matériel motorisé, appareillage gonflable, flotteur (autre que pull buoy d'une taille inférieure à 40x30x20cm ...) sont interdits.

Les chasubles et les bonnets doivent être portés de façon adéquate et permanente. Il est interdit de les couper, de les détériorer sous peine de disqualification. Le bonnet peut être retiré sur les portions CAP, en revanche la chasuble doit être portée de façon visible en permanence, sous peine de disqualification.

Vérifications du matériel / contrôle des équipements :

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque équipe avant leur entrée dans la zone de départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire ne seront pas autorisés à prendre le départ. L'équipe complète sera disqualifiée.

Assistance

Aucune assistance n'est autorisée le long du parcours. Les athlètes évoluent en totale autonomie.

ARTICLE VI. RÉCLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres participants devront être présentées à l'organisation dans un délai de 1 heure après son arrivée.

ARTICLE VII. PÉNALITÉS

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des coureurs de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Non-respect du parcours => mise hors course
- Dossard non porté => refus de départ
- Présentation au départ sans le matériel obligatoire => refus de départ
- Course effectuée sans la totalité du matériel obligatoire => mise hors course
- Dossard non porté sur une portion par l'un ou l'autre des équipiers => mise hors course
- Non-respect de la distance maximum de 50m/10m => 1 avertissement puis mise hors course
- Assistance technique autre que par l'organisation => mise hors course
- Abandon de matériel ou déchets (gels, barres, ..) => mise hors course et disqualification pour les futures épreuves organisées par le club VSOP MOZTEAM.

ARTICLE VIII. RÉCOMPENSES

Un classement scratch sera établi.

L'organisation récompensera les trois premières équipes femmes, hommes et mixtes. Il ne sera pas fait de distinction entre les catégories d'âges.